

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

NR21

Société anonyme au capital de 2 682 608 Euros
Siège social : 176/178, avenue d'Estienne d'Orves 92700 Colombes
389 065 152 R.C.S NANTERRE

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 7 novembre 2017 à 08 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du conseil d'administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Approbation des conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce,
- Quitus aux Administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mandat des administrateurs,
- Questions diverses.

Des formules de pouvoir sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé aux actionnaires qui en feront la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la société au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance, complétés et signés, devront parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Les actionnaires pourront se procurer les documents prévus à l'article 135 du décret du 23 mars 1967, auprès de la société NR21 au siège social, quinze jours avant l'assemblée générale.

Le texte des résolutions, le rapport de gestion, les comptes sociaux de la société NR21 sont consultables sur son site internet : www.nr21.eu.

*Pour avis,
Le conseil d'administration*

1704655